

VILLE DE SION

Message du conseil municipal au conseil général concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta

du 3 août 2023

Document de travail à l'usage du Conseil général

Table des matières

<u>1.</u>	<u>INTRODUCTION</u>	<u>3</u>
1.1	CONTEXTE, HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENTS	3
<u>2.</u>	<u>LE PROJET URBAIN</u>	<u>6</u>
2.1	UNE RELATION PRIVILEGIEE AVEC LE GRAND TERRITOIRE	6
2.2	...INSCRITE DANS UN RESEAU D'ESPACES PUBLICS	6
2.3	PRINCIPES FONDATEURS : 3 CONSTATS ET 3 STRATEGIES	6
2.3.1	REDEFINIR LES LIMITES ET EFFACER LES OBSTACLES	7
2.3.2	RAMENER LA MOBILITE EN SURFACE ET QUALIFIER LA PERIPHERIE	7
2.3.3	INTEGRER LA DIMENSION DU VERT ET DU BLEU	8
2.4	4 FAÇADES, 4 CARACTERES, 4 ATTITUDES	8
2.5	TROIS EDICULES	10
2.6	LA STRATEGIE DU BLEU	11
2.7	LA STRATEGIE DU VERT	12
2.8	MOBILITE	13
2.9	L'ENJEU DU SOL	14
2.10	LES AMENAGEMENTS EN SURFACE	16
2.11	LA PLACE DE JEUX ET LE JARDIN DE LA PLANTA	17
2.12	L'ECLAIRAGE	17
<u>3.</u>	<u>DEVIS GENERAL/FINANCEMENT</u>	<u>19</u>
3.1	LOT A – TRAVAUX PREPARATOIRES ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS	19
3.2	LOT B – TRAVAUX SOUTERRAINS ET EDICULES BATIS	20
3.3	LOT C – JARDIN DE LA PLANTA	21
3.4	RECAPITULATIF DES MONTANTS DE LA DEMANDE DE CREDIT D'ENGAGEMENT	21
<u>4.</u>	<u>PLANNING INTENTIONNEL ET BUDGETS ANNUELS</u>	<u>22</u>
<u>5.</u>	<u>CONCLUSION</u>	<u>23</u>

INTRODUCTION

1.1 Contexte, historique et développements

Étymologiquement, le mot Planta (Plantaz, Planteau) signifie lieu planté en patois valaisan. Jusqu'en 1838, le lieu-dit Planta était un verger, une vaste étendue de prés, planté de quelques arbres, qui s'étendait à l'ouest de la ville. Si la place de la Planta, comme nous le fait comprendre Maurice Zermatten (1944), ne laisse aucun Sédunois indifférent¹, et cela quelles que soient ses origines ou son milieu social, c'est qu'elle est partie intégrante de l'histoire de la capitale valaisanne, indissociable de l'histoire politique et militaire de la capitale et du canton tout entier. En effet, la sanglante bataille de la Planta du 13 novembre 1475 fut pour le Valais une journée historique : les Valaisans, soutenus par des volontaires venus d'Outre-Sarine, provoquent la déroute des Savoyards, mettant ainsi fin à une longue histoire de pillages et de saccages et scellant la perte du contrôle du Bas-Valais par le Duché de Savoie.

Dès 1830, la ceinture médiévale est détruite et à partir du milieu du XIXe siècle, la création de la rue de Lausanne fait passer tout le trafic du Simplon à travers une cité transformée. Le 30 mars 1838, la Ville de Sion et l'évêque établissent une convention qui règle les différents problèmes posés par la construction du palais épiscopal et prévoit la création d'une place publique, la Planta, sur laquelle « on ne pourra jamais construire ». Puis, le 14 juin 1850, la convention de la Planta est adoptée par le jeune conseil communal de Sion et l'État du Valais, elle fixe les conditions d'utilisation de la place, dont la propriété est garantie à la Ville et la fonction civique à l'État, l'article premier stipule que la place sera carrée.

On ne peut pas parler de véritable vision urbanistique mais plutôt d'une approche du modèle des Lumières. La ville crée une nouvelle périphérie en abattant les fortifications et en disposant un espace libre à l'entrée de la Ville, libérée de ses murailles. Puis la rue de Lausanne est créée et constitue une nouvelle pénétrante, large avenue plantée d'arbres. Les nouveaux bâtiments institutionnels sont imaginés affirmant l'avènement du pouvoir des communes et tournés vers l'extérieur de la cité. Avec la place publique et son arrière-fond urbain, la ville s'offre un nouveau décor théâtral que l'on pourra admirer et où l'on pourra se faire admirer. Se promener, voir et se faire voir devient alors une réalité pour la Bourgeoisie. La classe populaire, en revanche, garde un sens tout à fait pragmatique de la place publique. Traversée en tous sens par les chars attelés, elle est avant tout un lieu de foire traditionnelle, de marchés, d'exercices militaires, de rassemblements populaires ou patriotiques. Dès le milieu du XIXème siècle, la place est réalisée telle qu'elle sera vécue pendant près de cent ans.

¹ « S'il me fallait dans une foule mêlée, reconnaître un Sédunois à quelque trait commun prêté par la cité, je lui dirais : prononce le mot « Planta ». Qu'il soit de vieille ou de jeune souche ; qu'il soit issu de l'antique baronnie ou descendu, au temps de son père, d'un village de la montagne ; qu'il ait, remontant le Rhône, quitté quelque bourg du Bas-valais, je saurais si cet homme est Sédunois à la lueur qui passera dans son regard, à l'accent de sa voix quand il dira : Planta ». (Maurice Zermatten, 1944).

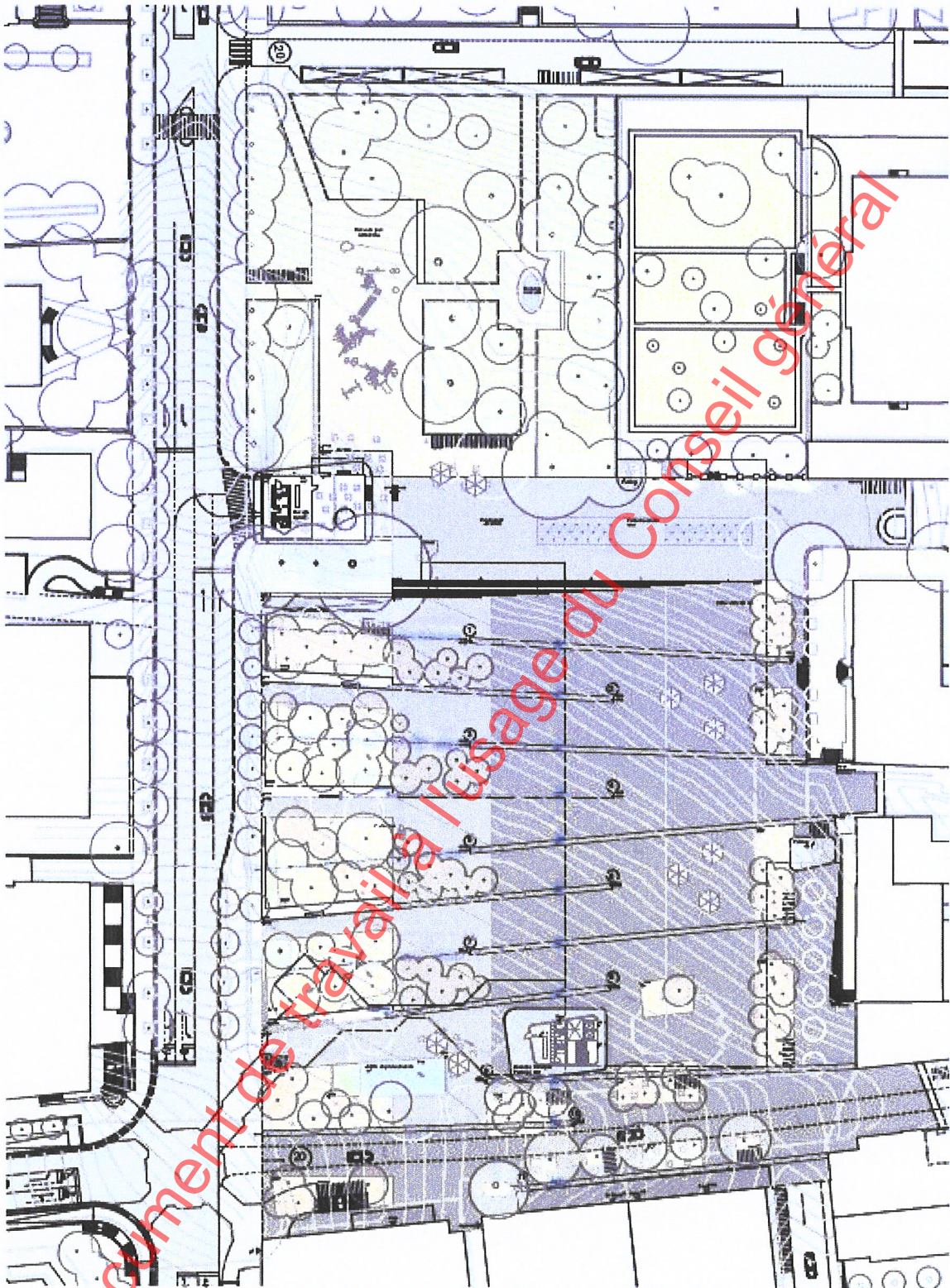
Au milieu du siècle passé, le pouvoir de la vieille ville s'affaiblit, à l'image de la place de la Planta, autrefois lieu de rencontres et d'échanges privilégiés, qui dès les années 50 s'ouvre à l'automobile pour n'être 20 ans plus tard, qu'un vaste parking de surface.

Consciente de cette situation et du manque d'animation qui en résulte, la municipalité organise en 1970 un concours d'idées pour l'aménagement du quartier de la Planta. Le concours vise à redéfinir l'espace de la place qui peut être en partie bâtie mais doit être impérativement redonnée aux piétons. C'est le projet FLUX qui semble présenter la solution d'aménagement la plus cohérente dont les idées sont inscrites dans une vision directrice en 1974. Pourtant ce projet de quartier, victime de son gigantisme, ne verra jamais le jour. Un nouveau mandat est accordé à trois architectes sédunois afin qu'ils élaborent, entre 1975 et 1976, trois variantes de la place de la Planta en ayant l'obligation de tenir compte des données du projet FLUX. Ils proposent l'aménagement d'une place rendue aux piétons dont la forme circulaire formalise les trois fonctions urbaines auxquelles la destine sa position privilégiée au cœur de la ville : pôle d'attraction, convergence des mobilités piétonnes, trait d'union entre cité et ville nouvelle.

En octobre 1980, le conseil général vote l'engagement d'un crédit pour l'aménagement de la place de la Planta. Mais au terme d'une lutte entre différents protagonistes sur la morphologie du projet et de la place, c'est un projet différent qui voit le jour et dont les travaux s'achèvent en 1989. La place actuelle, qui recouvre presque un hectare, est vide sur l'essentiel de sa surface. Elle est recouverte par un arrangement de dalles de granit grises et de porphyre rouges et se présente sous la forme d'un quadrilatère de surface plane, incliné du nord vers le sud. Elle présente une limite franche au sud, matérialisée par le Pavillon du XIII novembre.

En 2009, un concours pour le réaménagement est initié par la Ville. C'est le projet du bureau xy-ar.ch – Fumeaux & Poncety architectes, intitulé « Cohabite à Sion » qui est retenu. L'objectif est le réaménagement de la place de la Planta et de ses abords, la création d'un pavillon à vocation culturelle à l'ouest et le réaménagement de la rue de Lausanne. Différentes variantes sont approfondies jusqu'en 2013, sans aboutir toutefois à un consensus.

En 2021, le projet est repris conjointement par les dicastères des travaux publics et de l'environnement, des bâtiments et constructions et de l'urbanisme et de la mobilité.



2. Le projet urbain

2.1 Une relation privilégiée avec le grand territoire

La place de la Planta s'inscrit dans une relation privilégiée avec le grand territoire. Libre de tout obstacle, elle permet de prendre du recul pour apprécier le paysage qui l'entoure. Une respiration dans le parcours urbain qui contraste avec le caractère dense et introverti de la vieille ville. Un grand paysage de la Vallée du Rhône qui se caractérise par un contraste fort entre l'adret, paysage de coteaux ensoleillés, façonnés par l'homme et témoins de son identité, et l'ubac, paysage sauvage et clairsemé, souvent à l'ombre. Un contraste naturel fort que l'espace dégagé de la place permet d'apprécier.

On mentionnera que la pente naturelle de la place, caractéristique forte de la Planta, permet au quidam de passage de se situer dans ce grand cirque naturel, de percevoir l'inclinaison de la ligne de sol qui l'inscrit dans la coupe de la Vallée du Rhône.

2.2 ...Inscrite dans un réseau d'espaces publics

Depuis plusieurs décennies, la Ville de Sion a amorcé avec succès une mutation urbaine, notamment au travers de l'aménagement exemplaire des espaces publics du centre-ville. Un renouveau de la vieille ville et de ses abords qui fait figure d'exemple en Suisse et qui a été récompensé par le prix Wakker en 2013.

Grande oubliée de cette renaissance : la place de la Planta s'impose aujourd'hui comme une évidence, la pièce manquante, essentielle au puzzle des espaces publics sédunois. Un espace de transition entre de la vieille ville et l'avenue de la Gare, entre le bâti immuable et les nouveaux développements qui caractérisent la Ville de Sion contemporaine.

2.3 Principes fondateurs : 3 constats et 3 stratégies

Depuis les prémices de réflexions du concours de 2008, des principes fondateurs du projet ont permis de guider le développement de la future place de la Planta. Trois principes essentiels à la réussite du projet qui répondent à trois situations problématiques inhérentes à la configuration de la place actuelle :

Trois constats

- des limites et une périphérie délaissée ;
- une mobilité complexe et cloisonnée ;
- une gestion du vert et du bleu obsolète.

Trois stratégies

- redéfinir les limites et effacer les obstacles ;
- ramener la mobilité en surface et qualifier la périphérie ;
- intégrer la dimension du vert et du bleu.

2.3.1 Redéfinir les limites et effacer les obstacles

La place de la Planta est un « vide » essentiel au centre de la capitale valaisanne et ce, depuis sa création. Au-delà d'être le lieu historique de l'évènement, c'est une respiration bienvenue aux portes de la ville médiévale qui permet de prendre du recul sur un panorama à 360° et de se situer à la fois dans le grand territoire et dans la ville face au « décor » historique spectaculaire que propose son patrimoine bâti et sa topographie remarquable.

Malheureusement, cette situation exceptionnelle est aujourd'hui entravée par toute une série de ruptures physiques et d'obstructions visuelles. Le pavillon existant par exemple, par son implantation transversale crée une séparation forte, presque totale entre place et rue. Une emprise importante qui contraste avec la banalité du programme qu'il abrite. Cette segmentation par le « construit », nouvelle dans l'histoire de ce lieu, est encore accentuée à l'ouest par la sortie du passage sous-voies, vestige d'une vision ségrégationniste entre piétons et voitures, et propre à une époque révolue. Et c'est sans citer les murets, les rampes d'accès, les massifs plantés ou encore les gloriettes, autant d'obstacles qui constellent la périphérie de la place et péjore sa qualité spatiale.

Pour remédier à cela, le projet propose d'effacer ces limites et de reconsidérer la relation de la place avec ses abords historiques. Il s'agira au sud d'intégrer la rue de Lausanne, à l'ouest de s'étendre jusqu'à l'avenue de la Gare, au nord de créer un seuil de qualité entre place et le jardin et enfin, à l'est, de mettre en valeur le « décor » institutionnel.

La nouvelle place ainsi étendue s'affirme comme un seul et unique espace dont la ligne de pente se dessine en douceur, du jardin nord à la façade au sud, de l'avenue de la Gare à la façade institutionnelle de la vieille ville.

2.3.2 Ramener la mobilité en surface et qualifier la périphérie

L'enjeu du projet est de simplifier les parcours et ramener le piéton en surface de sorte à réactiver la partie ouest de la place pour qu'elle cesse de tourner le dos à l'avenue de la Gare. Pour y parvenir, le projet de la future place s'appuie sur trois aspects fondamentaux :

- Rétablir un cheminement nord-sud franc, inscrit dans la continuité de l'avenue de la Gare par la création d'un trottoir confortable. Nouveau seuil entre place et avenue, il permettra une nouvelle perméabilité est-ouest et garantira la distance de sécurité nécessaire face à la route.
- À terme, supprimer les passages sous-voies, ramener le piéton en surface afin de fluidifier les parcours et d'intégrer les considérations liées aux personnes à mobilité réduite. La suppression des rampes et des ruptures infranchissables qu'elles causent assurera une meilleure appropriation de l'ouest de la place et la fin de sous-espaces non exploitables.

- « Affronter » et remodeler l'entrée du parking de la Planta afin que l'angle nord-ouest de la place fasse partie intégrante de l'ensemble et s'inscrive dans les limites de la nouvelle place. Le projet propose de traiter cette émergence non plus comme « la sortie du parking » : obstacle fonctionnel infranchissable, mais comme nouvelle interface d'usage : un pavillon à l'angle de la place articule le jardin avec la future esplanade et s'affirme sur l'avenue de la Gare.

2.3.3 Intégrer la dimension du vert et du bleu

Le climat de la Suisse change et le mouvement s'accélère. Les températures augmentent, les événements extrêmes sont plus nombreux : pics de chaleur ou fortes précipitations. Dans ce contexte, les villes sont confrontées à des défis particuliers : îlots de chaleur, santé des personnes fragiles, sécurité des infrastructures, pressions sur la faune et la flore.

La place de la Planta ne fait pas exception. Elle est même particulièrement touchée, puisque Sion est un endroit du pays où les températures ont le plus augmenté au cours des dernières décennies. Des mesures sur la place de la Planta ont montré des valeurs des températures de surface très importantes. Du point de vue de la gestion des eaux de surface, la configuration imperméable et en légère pente de la place est propice au ruissellement et à l'accumulation des eaux en partie basse. Une configuration qui s'avère problématique dans les cas de situation de « surverses ».

Pour répondre à ces enjeux climatiques, le projet de réaménagement s'appuie sur deux stratégies complémentaires (vert-bleu). Une « stratégie du bleu » qui vise une infiltration maximale des eaux de ruissellement complétée par une brumisation ponctuelle des surfaces de sol fortement exposées au soleil. Une « stratégie du vert » intégrant et renforçant l'arborisation, dans l'optique d'un ombrage et d'un rafraîchissement par évapotranspiration.

Ainsi, le projet de la Planta s'inscrit pleinement dans les objectifs d'adaptations climatiques mené par la Confédération depuis 2014 et la Ville de Sion dans le cadre du projet AcclimataSion.

2.4 4 façades, 4 caractères, 4 attitudes

La place est délimitée par quatre façades aux caractères différents. Le projet met en valeur ces singularités et adopte une attitude propre à chacun de ces contours, il tisse des liens avec le contexte environnant.

Autour du vide événementiel, les contours de la place offrent des aménagements en adéquation avec leurs contextes respectifs. Une variété de spatialités qui propose des usages multiples et complémentaires de la Planta. Au nord l'esplanade en lien avec le jardin, à l'est le parvis institutionnel au pied des façades historiques, au sud la rue de Lausanne et sa façade commerçante et enfin à l'ouest les terrasses le long de l'avenue de la Gare. Des lieux et des ambiances multiples que la nouvelle place vient rassembler en un ensemble cohérent.

Au sud : la rue de Lausanne

Au sud, la place se prolonge jusqu'au pied des façades de la rue de Lausanne, les vitrines et terrasses trouvent une nouvelle adresse : « sise place de la Planta ». Une ambiguïté volontaire entre l'aménagement d'une place et l'usage d'une rue. Les trottoirs et bordures sont effacés, la rue devient le lieu des mobilités où piétons, vélos et voitures cohabitent. Elle conserve son urbanité qui en fait un lieu dynamique et commerçant. On s'y donne rendez-vous, on y pose son vélo, on y prend un café sur le pouce, autant d'usages dans le mouvement de transition vers la ville.

À l'ouest : les plateaux

À l'ouest la place se prolonge jusqu'à l'avenue de la Gare, les lignes deviennent des murets et dessinent des horizontales créant ainsi une succession de plateaux. Ces sous-espaces offrent une échelle d'appropriation plus domestique : un lieu à l'ombre d'une canopée, propice à la détente, à la promenade ou encore à la socialisation. Un dispositif qui marque également une limite claire entre place et avenue, tout en restant perméable aux circulations pénétrantes. Les lignes ainsi révélées renforcent les perspectives et guident les parcours vers le centre de la place et la rue de Conthey.

Au nord, l'esplanade « St-Théodule »

Au nord l'esplanade s'affirme comme un nouveau lieu de référence. Elle trouve sa place à l'articulation du jardin, de la perspective vers St-Théodule et de la place, à la fois seuil, parvis, et promontoire. L'occasion de boire un verre, de se rafraîchir, de se divertir, de contempler la ville ou encore simplement de profiter du soleil sur les emmarchements. La nouvelle esplanade offre le fond de décor de la place, elle marque l'horizontale et révèle la pente qui la caractérise.

Au nord, le jardin

En réponse au caractère minéral de la place et dans la continuité de la zone des terrasses, le jardin de la Planta offre un écrin de verdure, une ambiance de parc très prisée des familles et des jeunes. Aujourd'hui vétustes, ses aménagements et sa place de jeux désuète nécessitent un rafraîchissement. Une remise au goût du jour que le projet propose pour répondre aux usages contemporains qui voudraient qu'en amenant son enfant à la place de jeux on puisse également socialiser autour d'un verre.

Au centre, l'espace de l'évènement

En termes urbains et depuis sa genèse, la place de la Planta a toujours été un espace dégagé, encadré par des bâtiments, connecté à d'autres places par un réseau de voies. Bien que vide, elle n'en demeure pas moins un élément architectural emblématique. Il y a peu de matières, quelques dimensions simples, le principal matériau étant le sol et son expression minimale mais cet espace est essentiel à l'identité du lieu : Planta, inscrite dans le territoire à l'échelle non seulement de la Ville mais aussi à celle, plus large, du Valais tout entier.

Pour ce qui est du réaménagement de ce « vide », le projet propose un travail fin et subtil : il considère la topographie et fait de cette immatérialité du vide un espace au service des convergences de flux et des usages. La Planta c'est le lieu où se développe des poches de sociabilité, propice à la rencontre et aux rassemblements, tous confondus. La Planta doit être un moment de pause, c'est l'arrêt des flux, le moment où l'on prend du recul sur le grand paysage, dans un espace suffisamment libre mais pas trop imposant : un espace à prendre, que ce soit pour un évènement officiel ou spontané, pour que les gens se croisent et se parlent.

2.5 Trois édicules

Les édicules qui prennent place sur la Planta adoptent une attitude que l'on peut qualifier de « modeste ». Sans chercher à s'affirmer ou à redéfinir la spatialité de l'ensemble, ils jouent néanmoins un rôle essentiel dans l'interaction entre les sous-espaces de la place. Que ce soit le pavillon au nord qui articule le jardin et l'esplanade, l'édicule au sud qui rayonne entre place et « rue » ou encore l'émergence fonctionnelle disposée à l'entrée de la rue de Conthey. Les édicules, par leur positionnement judicieux, structurent fortement le tout, ils sont les rouages d'un ensemble bien articulé.

Le Pavillon du Jardin

Le pavillon nord joue un rôle essentiel dans l'articulation de l'esplanade et du jardin. À l'extrémité de l'esplanade, dans la perspective de St-Théodule, il domine la place. Il s'inscrit également en relation directe avec le jardin et sa place de jeux. L'édifice propose un programme de buvette / petite restauration qui en fait un lieu idéal pour boire un verre tout en surveillant ses enfants. Il devient également le garant du contrôle social le soir venu.

Le pavillon au nord vise non seulement à activer la partie amont de la place, mais il a également l'ambition de « résoudre » les contraintes fortes qui caractérisent le lieu de son implantation. Il s'agit ici d'intégrer la sortie du parking de la Planta à l'édifice, tout en préservant le système racinaire des grands platanes situés à proximité immédiate.

En effet, par sa situation au droit de l'émergence du parking, le pavillon cicatrise une plaie ouverte à l'angle de la place : l'entrée de parking. Véritable obstacle infranchissable, résultant des contingences de l'infrastructure souterraine fonctionnaliste, elle devient ici le socle du pavillon. Les trois platanes, sujets d'importance, immédiatement situés au sud de la sortie de parking, feront l'objet d'une attention particulière dans l'optique de leur préservation et de leur intégration au projet. Le pavillon compose avec les arbres, il s'insinue entre les branches et se détache du sol pour en épargner les racines.

L'édicule du 13 Novembre

L'édicule du parking au sud : l'édicule au bas de la place doit, avant toute chose, assurer l'accès sud au parking souterrain. Il s'implante donc naturellement au droit de la cage d'ascenseur et d'escalier de ce dernier, avec une emprise réduite pour ne pas entraver les parcours et la spatialité ouverte de la place. Il comprend un petit espace dévolu à un kiosque.

Situé au nord de la rue de Lausanne il s'inscrit dans un rapport direct avec les façades commerçantes qui lui font face. De la même manière que le pavillon il compose avec son contexte et doit permettre de maintenir la sortie sud du parking existant et permettre une mise à niveau de la place au droit du passage souterrain existant. Les éléments de circulations verticaux (escalier, ascenseur) ainsi qu'une émergence technique (prise d'air pour la ventilation du parking) doivent être impérativement conservés pour permettre l'exploitation du parking, non seulement dans le cadre du futur projet mais également pendant le temps du chantier.

Le couvert de la rue de Conthey

La toiture disposée à l'est de la place abrite l'accès est au parking souterrain. Le couvert adopte un langage architectural propre à l'ensemble des édicules et vient ainsi compléter le triptyque souhaité. Sa toiture se veut discrète eu égard au front bâti patrimonial. Son implantation judicieuse, à la croisée des cheminements, articule le parcours nord-sud à l'est de la place et la pénétrante transversale de la rue de Conthey, entrée originelle de la vieille ville.

2.6 La stratégie du bleu

Infiltration maximale

Le projet s'intègre dans le programme AcclimataSion et, à ce titre, donne une grande importance à la gestion durable de l'eau. L'objectif est de se rapprocher, au mieux, du cycle naturel de l'eau tout en faisant profiter les personnes de ses bénéfices : rafraîchissante, désaltérante, ludique, esthétique, sonore, etc.

Les eaux de pluie sont collectées par l'intermédiaire des cunettes le long des lignes de sol. Elles sont ensuite avalées ponctuellement et conduites en sous-sol. Les eaux des toitures des édifices sont également collectées.

La pluie tombant sur la place est ainsi infiltrée dans le sol avec pour objectif de remettre à disposition des plantes les eaux météoriques.

Ce principe permet un meilleur développement des arbres notamment, mais réduit également les énergies grises et les coûts liés au pompage dans le Rhône des eaux claires et au retraitement des eaux mixtes. Des tuyaux perforés de grand diamètre constituent le bassin de tamponnement rendu obligatoire pour absorber la montée en charge du réseau.

Les tuyaux de conduite situés en pleine terre sont aussi perforés et contribuent à diffuser l'eau sur une plus grande surface.

Fontaine sèche et brumisateurs

Au droit de l'esplanade prend place une grande fontaine sèche. Composée de jets d'eau au sol, cette fontaine apporte une animation ludique sur ce généreux promontoire. L'humidité contribue à rafraîchir l'ambiance. Des brumisateurs, disposés le long des lignes de sol, sont actionnés régulièrement par bouton pression, créant un petit nuage de brume.

Le caractère ludique de la place est renforcé suivant le retour d'expérience des installations temporaires. À intervalles irréguliers, rythmée par les saisons et les usages, la place s'anime d'un nuage de brume. À la fois voile ludique et rafraîchissant, il permet également de faire baisser significativement les températures de surface du sol et réduire ainsi l'effet d'îlot de chaleur.

Les fontaines existantes

Les fontaines existantes, que ce soit l'élément de tuf calcaire du jardin ou la cascade dans le passage sous-voie au sud-ouest, présentent une série d'inconvénients : problèmes d'infiltrations, consommation d'eau, voir hors-service pour celle du jardin. Cette dernière, dont l'emplacement et les proportions restent similaires, est reconstruite. Un socle continu vient ceinturer le bassin. La profondeur est de maximum 20cm en respect des normes de sécurité.

Enfin, le projet prévoit d'autres fontaines à boire qui seront disposées ponctuellement sur la place de la Planta.

2.7 La stratégie du vert

Arborisation

La place et le jardin sont déjà occupés par un ensemble d'arbres isolés, groupés ou alignés. Même si les projets d'intérêt général ne sont pas concernés par le règlement sur la protection du patrimoine arboré, il est clair que plusieurs arbres présentent une valeur paysagère importante et doivent être conservés.

Les arbres présents sur la place aujourd'hui s'organisent en un ensemble disparate d'essences, de ports et d'implantations. Certains arbres doivent être valorisés alors que d'autres ont un effet contraire aux principes fondateurs du projet. Certains, par les bénéfices qu'ils procurent en tant qu'arbres adultes de grande taille, sont à conserver. En revanche, ceux en mauvaise santé ou problématique peuvent être supprimés. L'ensemble de l'arborisation de la future place de la Planta s'inscrit ainsi dans une optique de composer avec le potentiel de l'existant, tout en complétant judicieusement l'ensemble avec de nouveaux sujets.

Une stratégie qui combine une approche à court terme et une vision de ce que sera l'arborisation à long terme avec pour objectif de développer la couverture du sol par les arbres (canopée) au moyen de plantations importantes mais réfléchies. Une arborisation qui participera également à la redéfinition des volumes de la place en ceinturant l'espace vide au centre, utilisé pour les événements.

Plus précisément, la plantation d'une septantaine d'arbres est prévue dans le projet comme suit :

Arbres existants conservés : 76

Arbres existants supprimés : 38

Arbres plantés : 64 env. (+ env. 25).

Au droit du front est de la place, au pied des bâtiments institutionnels, un cordon d'arbres de faible à moyenne hauteur est planté. Dans l'ensemble, le choix d'arbres haute-tige, n'entrave pas la redéfinition des limites de la place et le revêtement peut ainsi être amené jusqu'aux trottoirs, nouvelles limites de la place de la Planta.

Strate basse

La place actuelle et le jardin possèdent la particularité d'offrir de grandes surfaces de gazon permettant aux personnes de s'installer sous les arbres. Ces surfaces sont une belle opportunité pour se prélasser à proximité immédiate du centre-ville, pauvre en surfaces enherbées. Ces surfaces apportent un agrément important dans un espace à dominante minérale et végétale uniforme. Des plantes rudérales prendront place au pied de certains arbres.

2.8 Mobilité

Le projet de réaménagement de la place de la Planta s'inscrit dans une démarche de requalification du centre-ville, visant la promotion des mobilités actives et des transports publics.

Le réaménagement complet de l'avenue de la Gare a fait l'objet de mandats d'étude parallèles récemment et le projet de la place de la Planta a pu être intégré à cette démarche. Toutefois, on mentionnera que la place peut être réalisée indépendamment et que l'objectif de mettre à l'enquête publique la place de la Planta avec un impact minimal sur l'avenue de la Gare était une donnée de départ.

Pour ce faire, le projet propose deux étapes : une à *court terme* d'une réalisation prochaine de la Planta et une autre à *moyen terme* dans la perspective du réaménagement de l'avenue de la Gare. De fait, les deux projets ne sont pas liés mais coordonnés.

La place actuelle est isolée de sa façade sud par la rue de Lausanne par trois voies de circulation, son aménagement est dissocié de l'avenue de la Gare qui la borde, car il manque une continuité de trottoirs du côté est de l'avenue de la Gare.

Les traversées piétonnes en sous-voie sont dénivelées et peu attractives. En outre, le stationnement vélo n'existe presque pas ou très peu.

À la vue de ce qui précède, les enjeux de mobilité pour la Planta sont les suivants :

- Traversées piétonnes en surface ;
- Continuités nord-sud ;
- Bus, voitures et livraisons ;
- Stationnement vélos.

La présente étude a considéré les modifications minimales de l'avenue de la Gare qui seraient nécessaires pour créer la place à court terme. Étant donné que le projet supprime les passages inférieurs, l'accessibilité piétonne doit tout de même être garantie. Les bordures de l'avenue de la Gare ne sont pas touchées. Au carrefour avec le chemin des Collines, le sous-voie pourra être supprimé dans un second temps. Ces modifications n'entraînent pas de modifications de bordures mais la régulation lumineuse doit être adaptée.

Au carrefour Lausanne / Gare, la création de traversées en surface est plus que souhaitable mais pas obligatoire. Il s'agit uniquement de condamner la partie nord-est du sous-voie. En effet, les autres branches du sous-voie permettent tous les itinéraires piétons, quoique de façon indirecte. De plus, les accès privés aux parcelles attenantes sont assurés.

À court terme déjà, la rue de Lausanne peut passer en zone de rencontre, en sens unique ouest > est. Le projet intègre ainsi la rue de Lausanne par le traitement de sa surface en continuité de la place. Les seuils sont effacés et le revêtement s'étend jusqu'au pied de façades, tout en prenant soin d'éviter toute segmentation modale de la voirie.

2.9 L'enjeu du sol

La reprise complète du pavage actuel en porphyre rouge est nécessaire, les niveaux sont à reprendre, les éléments sont fissurés et certaines surfaces montrent des affaissements importants par endroits. La place de la Planta actuelle a été achevée en 1989 et se révèle aujourd'hui comme un ouvrage de piètre qualité, présentant des épaisseurs clairement insuffisantes, dont les frais d'entretien importants sont un héritage à porter, 35 ans plus tard.

Ainsi, le projet de la future place de la Planta intègre ces considérations d'usage et d'exploitation pour ne pas reproduire les erreurs du passé. La conception d'un espace public de l'envergure de la Planta nécessite de dépasser l'usage d'une unique génération et savoir s'inscrire dans une vision à long terme. En premier lieu par le choix d'un matériau de sol qui privilégie la durabilité et assure la qualité, puis par sa mise en œuvre sur l'entier de la Planta, de sorte à produire l'effet d'un espace public unique.

Unifier l'espace par le sol

L'ensemble de la place, hormis les surfaces enherbées, seront traitées avec le même sol. Seules varieront les techniques de mise en œuvre en fonction des performances ou de la perméabilité souhaitée.

Par exemple la partie centrale sera carrossable avec des joints serrés, alors qu'au droit des terrasses et des zones arborées les joints des pierres seront ouverts, perméables à la pluie.

Dès mises en œuvre, des textures de sol différencieront mais un matériau unique : la pierre contribuera à qualifier et identifier l'espace de la Planta.

Le choix de la pierre

Le revêtement proposé dans le cadre de l'avant-projet était la pierre naturelle, un choix à priori instinctif, qui prenait soin d'apporter la reconnaissance que la Planta mérite, et qui s'inscrivait dans une approche de qualité et de durabilité.

Néanmoins, ce choix du revêtement s'avère crucial pour le projet et se devait d'être mûrement réfléchi. De plus, la mise en œuvre d'alternatives pour le sol ne devait pas être trop tôt élucidées et méritait d'être également étudiées. Une démarche complémentaire menée à terme dernièrement, qui a permis de consolider le choix de la pierre naturelle. Cette démarche est brièvement synthétisée ci-après.

Il faut relever que la durabilité a été analysée de manière particulièrement approfondie, documentée à travers des études externes, et que la pierre naturelle démontre sans conteste qu'elle est le meilleur choix sous cet angle.

Le revêtement de sol est un élément prépondérant pour l'aménagement d'une place. Il en caractérise l'apparence, la fonctionnalité, la sécurité, le coût ou encore la durabilité. Il affecte l'expérience des usagers de la place, qu'il s'agisse de piétons, de cyclistes ou de personnes à mobilité réduite. Il doit être capable de résister aux conditions environnementales, à l'usure du temps tout en limitant les frais d'entretien.

L'ensemble de ces considérations doivent naturellement être évaluées dans leur globalité, tout en restant cohérentes avec le concept architectural et paysager développé pour le lieu.

L'objectif n'a pas été de trouver le meilleur des matériaux sur certains aspects ponctuels, mais plutôt de déterminer celui qui pourra répondre au mieux aux enjeux globaux et perdurer dans le temps.

L'étude est jointe en annexe et repose sur une expertise approfondie et rigoureuse des nombreux paramètres ayant une influence possible sur le choix des matériaux et du revêtement de sol. Pour y parvenir la méthodologie choisie s'est appuyé sur 3 approches complémentaires :

- COMPARER
- ÉVALUER
- PROJETER

COMPARER, avec 3 études de cas analysées (Planta 1989, Martigny, Vevey)

Avant toute chose il s'agissait de trouver des exemples similaires pour pouvoir comparer la future place de la Planta avec ses pairs ou ce qui se fait actuellement.

Pour cette approche, trois études de cas ont été analysées : la place de la Planta actuelle telle que réalisée en 1989, la place Centrale de Martigny achevée en 2012 et la place du Marché à Vevey en cours de planification et ayant fait l'objet d'un crédit de réalisation dernièrement.

Une mise en parallèle qui a permis de faire émerger des éléments de comparaisons très intéressants tant du point de vue des coûts, des processus ou encore des riches enseignements que ces exemples ont apportés au projet.

ÉVALUER les performances pour 7 types de revêtements de sol étudiés

Sept types de revêtement de sols ont été analysés et évalués au regard de leurs performances propres. Plus précisément pour une unité de revêtement (1m²) il a été évalué les performances selon 37 critères variées traduisant à la fois des enjeux de confort d'usage, d'exploitation, de mise en œuvre, de coûts ou encore de durabilité et de cycle de vie. Un ensemble de critères suffisamment larges pour permettre d'apprécier la performance globale d'un matériau et procéder à un choix éclairé.

Des références de places existantes pour chacun des revêtements ont été également considérées, révélant parfois des situations riches d'enseignements.

PROJETER la place selon 7 variantes intégrant les sols étudiés

Enfin, après avoir analysé les sept variantes de revêtement de sol l'analyse a fait ressortir de manière claire et précise que la pierre naturelle est le matériau à adopter comme revêtement de la place. Les différents services techniques corroborent ces explications et confirment la conviction forte que la pierre naturelle est le matériau de choix pour la place de la Planta, d'autant plus dans le contexte historique, patrimonial et emblématique que revêt cet espace au cœur de la capitale du Valais.

Le choix définitif de la carrière pourra intervenir ultérieurement mais les échantillons présentés et la disponibilité locale des gisements montrent qu'un approvisionnement valaisan est tout à fait possible et irait dans le sens de la durabilité souhaitée (avec une préférence pour la pierre de Salvan qui ne présente pas la problématique du taux élevé en fer de la pierre d'Évolène).

La perméabilité

Il est indispensable d'offrir une proportion importante de revêtements perméables, dans une optique de préservation des sols, de lutte contre les îlots de chaleur, de gestion de l'eau, etc.

Le front ouest retrouve une perméabilité de sol par l'aménagement de larges surfaces en gravier stabilisé et de pelouses, qui offrent aux citoyens une appropriation variée de l'espace. Le jardin bénéficie également d'une meilleure perméabilité par le remplacement des cheminements en enrobé par du gravier stabilisé. Les surfaces perméables sont traitées dans une vision de restitution maximale de l'eau au sol, garantissant le développement optimal des arbres.

L'arborisation du parvis institutionnel (front est), ainsi que les bouquets d'arbres qui s'avancent au sud de la place sont installés dans des poches de revêtement perméable, en cohérence avec le traitement des terrasses.

Retour d'expérience : les températures mesurées en plein été par l'OFEV dans le cadre du projet transitoire du Damier faisaient état d'une différence de 5 à 10 °C dans les îlots arborés, traités avec un revêtement perméable.

2.10 Les aménagements en surface

Le Mobilier

Principes fondateurs de la nouvelle place, l'appropriation, l'adaptabilité et la polyvalence des usages se traduisent également par la typologie de mobilier, décliné en :

Mobilier libre : les chaises en métal

Les chaises permettent à chacun de se positionner où bon lui semble, au gré des envies de tranquillité ou de socialisation, à l'ombre ou au soleil, en plein centre de la place ou dans un coin tranquille. Le pavillon de l'esplanade accueille une généreuse terrasse, à l'articulation entre place et espace de jeux.

Mobilier semi-fixe : les platelages de bois

En complément des chaises libres, un mobilier semi-fixe permet une grande adaptabilité en fonction des usages et des saisons. Ce mobilier est déplaçable à l'aide d'un élévateur, son positionnement est donc choisi. Il se compose de deux modules, l'un est un platelage de bois, plat, et l'autre comprend un dossier. Ces deux éléments peuvent se combiner à l'infini, créant des situations diverses, selon les besoins et les saisons.

Les murets-siège

Les terrasses du front ouest sont constituées par des murets dans la continuité des lignes de sol de la place. Ces murets ont une fonction d'assise, de hauteur variable. Ils sont plus larges que les bandes et leur disposition successives le long de l'avenue permet de dégager de grandes surfaces plate appropriables. Ils dessinent et structurent également les perméabilités piétonnes entre la place de la Planta et l'avenue de la Gare.

2.11 La place de jeux et le jardin de la Planta

L'analyse des équipements existants et des places de jeux présentes à proximité démontre que la place de jeux actuelle ne répond pas totalement aux attentes de la population, trop nombreuses sur l'espace actuel, sans répondre aux attentes dans la diversité des classes d'âge des usagers. Une installation de surcroît vieillissante. Des problématiques multiples s'ajoutent à cela : un parc historique malmené par le projet de 1986 et un récurrent conflit d'usage à prendre en compte (binge drinking et littering) autant de problématiques qui plaident pour une refonte de cet espace vert en synergie avec le réaménagement de la Planta.

Principes fondateurs de la nouvelle place, l'appropriation, l'adaptabilité et la polyvalence des usages se traduisent également par la typologie de mobilier, décliné en : l'espace à disposition entre les grands arbres qui permet d'aménager facilement une vaste place de jeux, sans remettre en cause l'organisation générale du jardin ; Il est aussi possible de passer aisément d'une surface existante de 195 m² de tartan, à une place de jeux de 460 m². En termes de matérialité et d'ambiance : par l'utilisation de bois, corde, gravier ou copeaux, des matériaux simples et naturels, avec quelques touches de couleur.

Toutes les classes d'âges sont visées, réparties en trois secteurs de la place de jeux.

Une place de jeux réussie passe par la création d'un imaginaire. Développer un concept de place de jeux qui intègre tous les objectifs précités doit se faire autour d'une idée forte.

Pour la Planta, les mandataires sont allés chercher tout proche, un élément que tous les Sédunois connaissent : La Tour des Sorciers. C'est autour de ce thème que le projet propose de développer les jeux.

Statues

Les deux œuvres artistiques : la statue de Sainte-Catherine et le bronze du Pêcheur sont conservés et intégrés aux nouveaux aménagements de la place.

2.12 L'éclairage

L'éclairage de la place de la Planta fait partie de la scénographie générale, et met en valeur les espaces nocturnes sous un autre angle. Le soir, la nuit, l'usager découvre un autre caractère de la place. Des ambiances variées mettent en valeur les différentes entités spatiales.

Le projet nécessitera encore des développements. À ce stade des études, qui nécessiteront encore des analyses et des développements, il est pensé au centre de la place, de grands mâts aiguille qui ponctueraient l'espace. Dans le jardin et sur les terrasses, un éclairage plus doux, avec des mâts d'échelle réduite, accompagneraient les cheminements. Les mâts principaux de la place possèderaient un double système, permettant un éclairage standard, modulable dans son intensité, et également un éclairage festif, lors des événements publics. Les édicules sont mis en valeur indépendamment, de même que les façades institutionnelles bénéficient d'un éclairage destiné à mettre en valeur leur architecture.

Enfin, certains éléments ponctuels sont mis en valeur indépendamment : la statue de la Sainte-Catherine, le bronze du Pêcheur dans le Jardin de Pluie, la fontaine de l'esplanade, dont les jets sont couplés à de l'éclairage. Sur les terrasses, un éclairage est ajouté, rappelant les interventions transitoires du Damier et de l'Atoll.

Tout le matériel d'éclairage est équipé de LED et la gestion peut être pilotée à distance. La régulation d'éclairage, la gestion des horaires et de l'intensité sont une partie des options qui s'offrent pour inscrire la place de la Planta dans une gestion économique et durable de l'énergie.

Les principes de lutte contre la pollution lumineuse sont bien évidemment appliqués : pas de renvoi de lumière vers le ciel, par d'éclairage direct des houppiers d'arbres, modulation d'intensité, etc.

3. Devis général/financement

Les éléments décrits sous « 2.3 descriptifs du projet » font partie intégrante du devis général. Ce dernier a été établi de concert par l'ensemble des mandataires (architecte, ingénieurs et autres spécialistes). À ce stade d'avancement du projet, le degré de prévision est fixé à +/- 10%.

Le devis général se compose de trois lots distincts :

- Lot A – Travaux préparatoires et aménagements extérieurs ;
- Lot B – Travaux souterrains et édifices bâtis ;
- Lot C – Jardin de la Planta.

3.1 LOT A – Travaux préparatoires et aménagements extérieurs

Le lot A comprend le réaménagement de la place (CFC 1 et 4).

CFC	Désignation	Fr.-
1	Travaux préparatoires	517'000.-
10	Relevés, étude géotechnique	44'000.-
11	Déblaiement, préparation du terrain	372'000.-
12	Protections, aménagements provisoire	32'000.-
13	Installations de chantier en commun	48'000.-
15	Adaptation du réseau de conduites existantes	21'000.-
4	Aménagements extérieurs	8'713'000.-
40	Mise en forme du terrain	97'000.-
41	Constructions (sous-couches et revêtement de sol)	5'701'000.-
42	Jardins (végétation et surfaces de verdure)	548'000.-
44	Équipement et installations techniques et fontainerie	1'050'000.-
46	Adaptations voiries (raccord rues et av. de la Gare)	62'000.-
49	Honoraires mandataires	1'255'000.-
5	Frais secondaires	64'000.-
	Total TTC à +/- 10%	9'294'000.-

3.2 Lot B – Travaux souterrains et édicules bâtis

Le lot B comprend la démolition du bâtiment existant, les travaux souterrains pour l'adaptation des sous-voies, tous les édicules prévus sur la place : Pavillon de l'Esplanade, la sortie de parking sud et la sortie de parking à l'est.

CFC	Désignation	Fr.-
1	Travaux préparatoires	566'000.-
10	Travaux préparatoires pour les édicules	116'000.-
11	Démolition et préparation du terrain	165'000.-
12	Protections, aménagements provisoire	16'000.-
13	Installations de chantier en commun	8'000.-
14	Adaptation des bâtiments (sous-sol et dalle passage) souterrain)	198'000.-
15	Adaptation du réseau de conduites existantes	26'000.-
17	Fondations spéciales, protection de fouilles	37'000.-
d	Bâtiments	2'102'000.-
20	Excavation	31'000.-
21	Gros œuvre 1	698'000.-
22	Gros œuvre 2	243'000.-
23	Installations électriques	131'000.-
24	Chauffage, ventilation, refroidissement	128'000.-
25	Installations sanitaires	68'000.-
27	Aménagements intérieurs 1	103'000.-
28	Aménagements intérieurs 2	100'000.-
29	Honoraires mandataires	600'000.-
5	Frais secondaires	87'000.-
	Total TTC à +/- 10%	2'755'000.-

3.3 Lot C – Jardin de la Planta

Le lot C comprend le réaménagement du Jardin de la Planta (CFC 1 et 4)

CFC	Désignation	Fr.–
1	Travaux préparatoires	28'000.–
11	Déblaiement, préparation du terrain	16'000.–
12	Protections, aménagements provisoire	12'000.–
4	Aménagements extérieurs	768'000.–
41	Constructions (socle et aménagement des terrasses)	96'000.–
42	Jardins et nouvelle place de jeux	399'000.–
44	Installations techniques (fontaine)	112'000.–
49	Honoraires mandataires	161'000.–
5	Frais secondaires	5'000.–
	Total TTC à +/- 10%	801'000.–

3.4 Récapitulatif des montants de la demande de crédit d'engagement

Compte tenu de la situation actuelle particulièrement volatile dans le secteur de la construction, il convient d'intégrer au montant du crédit d'engagement une réserve d'environ 10%.

Désignation	Fr.–
LOT A – La place de la Planta	9'294'000.–
LOT B – Travaux souterrains et 3 édicules	2'755'000.–
LOT C – Jardin de la Planta	801'000.–
Total TTC à +/- 10%	12'850'000.–

4. Planning intentionnel et budgets annuels

Compte tenu de l'avancement du dossier, nous vous proposons le planning prévisionnel suivant :

3 août 2023	Validation du projet définitif par le conseil municipal et du message au conseil général
26 septembre 2023	Décision du conseil général
Automne 2023	Dépôt du dossier en autorisation de construire à l'enquête publique
Printemps 2024	Autorisation de construire et adjudication des travaux de la première phase Budget 2024 : Fr. 950'000.–
2023-2024	Phase de planification : solde des études du projet d'ouvrage et appel d'offres (4.32 Projet de l'ouvrage-solde études)
Été 2024 - 2025	1 ^{ère} étape, début des travaux du jardin de la Planta (sous réserve des oppositions) Budget 2025 : Fr. 2'750'000.–
(2025-) 2026	2 ^{ème} étape, travaux de l'esplanade St-Théodule et pavillon de restauration Budget 2026 : Fr. 3'250'000.–
(2026-) 2027	3 ^{ème} étape, centre de la place de la Planta et édicules d'accès au parking Budget 2027 : Fr. 3'250'000.–
(2027-) 2028	4 ^{ème} étape, rue de Lausanne, secteur ouest. Budget 2028 : Fr. 2'250'000.–

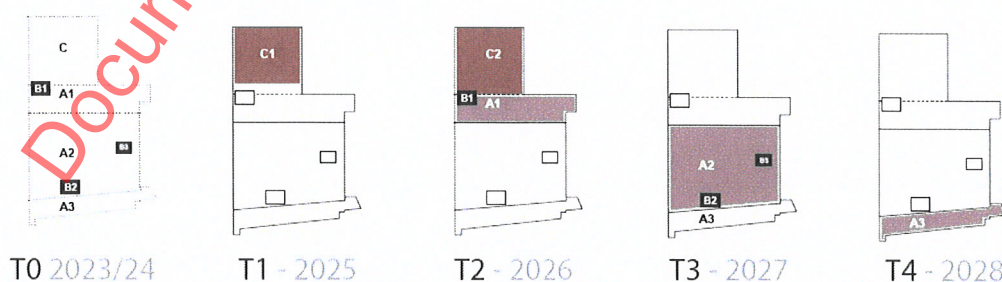


Schéma explicatif des différentes étapes

5. Conclusion

Sur la base des éléments et explications mentionnés supra, le conseil municipal propose au conseil général d'accepter la présente demande de crédit d'engagement à hauteur de Fr. 12'850'000.- (+/- 10%) pour permettre le réaménagement de la place de la Planta.

En vous remerciant par avance pour l'accueil favorable que vous réservez à cette demande, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, nos meilleures salutations.

Ce message a été adopté par le conseil municipal réuni en séance le 3 août 2023.

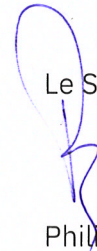
VILLE DE SION

Le Président



Philippe Varone

Le Secrétaire



Philippe Ducrey

Document de travail à l'usage du Conseil général

Annexe : Rapport "La Planta, réaménagement de la place et de ses abords" de l'Atelier du Paysage